



# EQUIPE QUEBEC

Politique et cadre de fonctionnement

2017-18

# INTRODUCTION

La Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) est l'organisme reconnu par le gouvernement afin de développer et d'encadrer la pratique sportive et compétitive de l'escalade.

La FQME a mis en place une Équipe Québec depuis 2015 dans le but d'offrir un encadrement et un support aux différents athlètes de la province et de soutenir leur cheminement, performance et développement lors des événements nationaux dans les 3 disciplines.

La FQME a choisi de mettre en place une Équipe Québec dans le cadre du Modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de Climbing Escalade Canada et du Modèle de développement de l'athlète (MDA) de la FQME. Ce programme vise le développement des meilleurs athlètes juvénile, junior et élite dans le COMBINÉ.

Les athlètes sélectionnés pour prendre part à l'Équipe Québec devront démontrer un engagement marqué dans leur développement (participation au circuit provincial, sélection régulière pour les Championnats canadien) et avoir comme objectif d'obtenir un poste sur l'Équipe nationale dans un délai raisonnable.

## **VISION À LONGTERME**

Pour la saison 2017-2018, l'Équipe Québec sera composée exclusivement par des athlètes de haut niveau. Nous prévoyons mettre en place durant les années suivantes une Équipe Québec pour les athlètes en progression (relève) et pour les athlètes en développement.

# ÉLIGIBILITÉ

Les athlètes éligibles au programme de l'Équipe Québec pour la saison à venir doivent détenir une adhésion avec l'option compétition et une adhésion au CEC (national) valide pour la saison précédente et s'engager pour la saison à venir.

- 1- Être un compétiteur actif pour la saison à venir
- 2- Être identifié par le programme Performance de la FQME pour la saison à venir
- 3- Avoir terminé dans les trois premières positions de sa catégorie au COMBINÉ de la Coupe Québec durant la saison précédente (champion du combiné).
- 4- Avoir participé à un championnat canadien durant la saison précédente et avoir terminé dans les quinze (15) premières positions.
- 5- Avoir terminé dans les 5 premières positions au COMBINÉ de la Coupe Québec dans la saison précédente à la précédente saison.
- 6- Avoir démontré une progression dans son cheminement.

# COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe sera composé de 16 athlètes divisés en deux groupes;

- 1- Juvénile A, Junior et Élite
- 2- B-C-D

L'Équipe sera composée des champions du COMBINÉ (total de 6 athlètes par groupe) de la saison précédente et deux places seront attribuées par le comité de sélection selon les critères énumérés ci-dessous.

Chacune des deux places restantes (une par groupe) fera l'objet d'une sélection parmi toutes les catégories en question (une place pour le groupe A, Jr et Elite, une autre pour le groupe B-C-D)

# COMITÉ DE SELECTION

- 1- Directeur technique de la FQME
- 2- Président de la commission sportive de la FQME (en l'absence de conflit avec les candidatures soumises)
- 3- Représentant des entraîneurs de la commission sportive de la FQME (en l'absence de conflit avec les candidatures soumises)
- 4- Entraîneur en chef de l'Équipe Québec (en l'absence de conflit avec les candidatures soumises)

# CRITÈRES DE SELECTIONS

Voici les critères de sélection et de pondération afin de combler les deux places ouvertes par groupe.

- 1- Déposer le formulaire dûment rempli avant le 15 novembre de la saison en cours, pour tous les athlètes désirant intégrer l'Équipe Québec.
- 2- Être éligible selon les critères d'éligibilité

Advenant que des places réservées aux champions du COMBINÉ ne sont pas comblées par les athlètes, ces places seront ajoutées aux places dites "ouvertes" et seront soumises aux conditions d'éligibilités qui suivent.

Les athlètes ayant le plus de points seront sélectionnés dans l'Équipe Québec, en cas d'égalité le comité sélectionnera le meilleur candidat selon la progression des candidats.

La somme des points accumulés (selon les tableaux ci-dessous) dans les éléments suivant déterminera le pointage final des candidats.

- 1- Pointages au COMBINÉ des deux (2) dernières saisons de la Coupe Québec.
- 2- Amélioration de la performance, basée sur le **nombre de positions gagnées** en rapport avec l'année précédente.
- 3- Identification selon le PROGRAMME PERFORMANCE de la FQME des deux dernières saisons.
- 4- Position lors des championnats canadiens de bloc (top 15)
- 5- Position lors des championnats canadiens de bloc (top 15)
- 6- Position lors des championnats canadiens de vitesse (top 15)
- 7- Position lors d'un événement international (top 20)

## Chartes de points; résultats au COMBINÉ (classement Québécois)

Saison précédente à celle en cours		Saison précédente la précédente	
Position	Pointages	Position	Pointages
1	60	1	40
2	55	2	37
3	51	3	34
4	47	4	31
5	43	5	28

Chartes de points; amélioration des performances

<b>Saison précédente à celle en cours</b>	
<b>Position</b>	<b>Pointages</b>
1	10
2	15
3	20
4	25

Chartes de points; PROGRAMME PERFORMANCE

<b>Saison précédente à celle en cours</b>	
<b>IDENTIFICATION</b>	<b>Pointages</b>
Excellence	30
Relève	25
Espoir	20
Aucune	0

Chartes de points; position lors des différents championnats (bloc, difficulté et vitesse)

<b>Discipline</b>	<b>Championnat Canadien</b>			<b>Événement international</b>
	<b>Difficulté</b>	<b>Bloc</b>	<b>Vitesse</b>	<b>Toutes disciplines</b>
<b>1</b>	60	60	60	125
<b>2</b>	55	55	55	110
<b>3</b>	51	51	51	100
<b>4</b>	47	47	47	90
<b>5</b>	43	43	43	80
<b>6</b>	40	40	40	70
<b>7</b>	37	37	37	65
<b>8</b>	34	34	34	60
<b>9</b>	31	31	31	55
<b>10</b>	28	28	28	50
<b>11</b>	26	26	26	45
<b>12</b>	24	24	24	40
<b>13</b>	22	22	22	35
<b>14</b>	20	20	20	30
<b>15</b>	28	28	28	28
<b>16</b>				25
<b>17</b>				23
<b>18</b>				20
<b>19</b>				18
<b>20</b>				15

# ENTRAÎNEUR ET SOUTIEN

L'Équipe Québec sera encadrée par deux (2) entraîneurs, un spécialiste en santé (chiropraticien, thérapeute sportif, etc.) et d'autres spécialistes lors des camps de perfectionnement. Ces membres du personnels encadrant seront sélectionnés en début de saison lors d'un processus d'appel d'offre. Le choix final est le résultat d'une sélection opérée par le comité composé des membres suivant :

- 1- Directeur technique de la FQME
- 2- Président de la commission sportive de la FQME (en l'absence de conflit avec les candidatures soumisses)
- 3- Représentant des entraîneurs de la commission sportive de la FQME (en l'absence de conflit avec les candidatures soumisses)
- 4- Entraîneur en chef de l'Équipe Québec de l'année précédente (en l'absence de conflit avec les candidatures soumisses)

# CAMP DE PERFECTIONNEMENT

Il y aura 3 camps de perfectionnement organisés durant la saison de compétition par la FQME. La participation des athlètes aux camps de perfectionnement est **OBLIGATOIRE**.

# TENUE VESTIMENTAIRE ET MATERIEL TECHNIQUE

## **La tenue vestimentaire du compétiteur lors des compétitions nationales**

La tenue du compétiteur de l'Équipe Québec, qui sera fournis par la FQME, comporte obligatoirement :

- 1- Le maillot officiel de l'Équipe : tee-shirt ou débardeur. Celui-ci devra comporter obligatoirement et à minima le logo de la FQME et la mention "EQUIPE QUÉBEC"
- 2- La veste officielle de l'Équipe Québec. Celle-ci devra porter obligatoirement et a minima le logo de la FQME et la mention "EQUIPE QUÉBEC"

La tenue du compétiteur montant sur un podium national comporte obligatoirement :

- 1- Un short ou un pantalon propre et si possible de couleur uniforme
- 2- Des chaussures fermées
- 3- Le maillot et la veste de l'Équipe Québec

## **Le matériel des membres de l'Equipe Québec :**

Le compétiteur doit fournir obligatoirement :

- 1- Un baudrier conforme aux normes CE pour les épreuves de difficulté et de vitesse

**Présence des logos personnels ou des commanditaires sur le matériel du compétiteur membre de l'équipe Québec**

Sont autorisés sur la tenue vestimentaire :

- Sur le sac à magnésie : le nom et/ou le logo du fabricant pour une surface ne dépassant pas 100 cm<sup>2</sup> au total.
- Sur le pantalon ou le short : le nom et/ou le logo du fabricant et l'étiquette(s) du (des) sponsor (s) personnels des compétiteurs pour une surface totale ne dépassant pas 300 cm<sup>2</sup> pour chaque jambe.
- Sur les chaussettes : seulement le nom et/ou le logo du fabricant.

Sont autorisés sur le matériel technique :

- Sur le baudrier : le nom et/ou le logo du fabricant et l'étiquette(s) du (des) sponsors personnels pour une surface ne dépassant pas 200 cm<sup>2</sup> au total.
- Sur les chaussons : seulement le nom et/ou le logo du fabricant.